



**Compte rendu du Conseil d'Administration
AAPPMA LA DURDENT
Le 22-11-2014 à 14H, Salle E de l'Épinay
76450 CANY BARVILLE**

Présents : PM MICHEL, L LEGRAND, S MORIN
O FERNANDES, L LEFEVRE, M FAUCHER
En fin de réunion : A LALOUETTTE

Absents excusés : , J FIDELIN, Y JALABERT, M GOTRAND

Ordre du jour

Renouvellement mandat AAPPMA

Le président informe que les mandats donnés par les pêcheurs à leur conseil d'administration s'arrêtent fin 2015. Il conviendra de procéder entre le 15 octobre 2015 et le 31 décembre 2015 à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Une information sera réalisée lors de l'assemblée générale pour motiver des candidats éventuels.

La date de l'élection est d'ors et déjà fixée au 8 novembre 2015.

Adhésion à l'URNE tarif des cartes de pêche

L'association de la Durdent s'est engagée dans une grande réciprocité interfédérale permettant aux pêcheurs, pour la somme de 95 euros de pratiquer sur les lots de l'association, mais également sur 91 départements Français et ce, toute l'année. Cette

révolution est un grand pas en avant pour les pêcheurs Seineo-marins qui n'auront plus à payer plusieurs permis lorsqu'il se déplaceront en vacance et souhaiteront pêcher sur un parcours réciprocaire. Les jeunes profitent également de cette évolution avec pour eux, une surprise de taille, le permis de pêche pour les 12/18 ans est accessible à 20 euros au lieu de 43 euros historiquement.

Les pêcheurs qui ne souhaitent pêcher qu'uniquement les parcours de la Durdent devront s'acquitter d'un permis à 85 euros.

Carte de pêche

Marc Faucher fait part au conseil d'administration des démarches entreprises pour permettre aux adhérents d'acheter leurs cartes de pêche. Pour 2015, les offices de tourisme ne délivreront que des cartes par internet. Le bar de la réunion à Grainville et le café des Glaces à Cany poursuivront avec des cartes « papiers » classiques. Un nouveau dépôt sera présent à l'office de tourisme de Veulettes.

Il est acté que la restitution des cartes internet se fera directement à la fédération départementale qui 15 jours plus tard, reversera à l'aappma la somme lui revenant.

Marc F recontactera la FD pour savoir si toutes les cartes devront disposer d'une photographie, ce qui est pour les gardes, un élément facilitateur pour vérifier la validité du permis.

Mise à disposition des comptes rendus

Il est acté, afin de favoriser la communication avec l'ensemble des membres de l'association, de mettre en ligne sur le site internet, les comptes rendus des conseils d'administration de l'association. Nb : ces comptes rendus, sont aussi déjà archivés sous format papier par le secrétaire de l'association

Action à mettre en place pour la fin de la saison

Un mail a été envoyé mi-octobre à tous les membres du CA de l'association pour planifier les actions à conduire pour la fin de l'année :

- la brochure sera reprise par Ludovic L qui y intégrera les modifications de règlement du carpodrome, indiquera le parcours des sources en no kill leurre/mouche, n'indiquera plus les dates de déversements qui seront données à l'AG
- les panneaux de signalisation des parcours qui sont manquant seront remplacés. Ludovic L se chargera des commandes et Samuel M ira les chercher.
- un passage facilité sera mis en place au parcours du pont rouge. Un système de Y fixé dans le sol sera proposé à l'agriculteur par PM MICHEL.
- une demie journée d'entretien des parcours sera proposée avant l'ouverture 2015 afin de mettre en place les panneaux achetés, vérifier l'état des parcours et

implanter le passage facilité au pont rouge.

—

Accès au parcours jeune de Cany Barville

Pour des questions de responsabilités la commune de Cany et la société HLM ne souhaitent pas laisser en permanence ouverte la barrière existante et refaite à neuf. Les pêcheurs enjambent cette barrière ou détériorent le grillage pour passer. La commune de Cany nous sollicite pour trouver une solution.

Le CA indique que la solution peut être de trouver un autre accès à ce parcours ou organiser un échange sur place tous ensemble (Mairie, HLM, AAPPMA).

Demandes de subvention

Des demandes de subvention seront faites comme chaque année auprès de la commune de Cany Barville par le Président et par L Legrand qui se chargera de travailler sur une proposition de budget.

Dans la suite logique des demandes de subventions effectuées auprès d'EDF pour les panneaux des parcours en 2014, il sera réalisé une demande pour terminer l'implantation des panneaux manquants en 2015. Le président effectuera une lettre de remerciement.

Panneau pêche interdite

Le panneau pêche interdite du pont rouge sera changé, un nouveau panneau sera acheté. Sur ce parcours, il sera rajouté un panneau indiquant qu'il est possible de prendre sa carte de pêche à l'office de tourisme de Veulette.

Signalétique basses eaux

Le président proposera à la communauté de commune de la cote d'albatre, de mettre en place deux panneaux supplémentaires sur les sites des basses eaux à la charge de l'association.

Autocollants « carte de pêche.fr »

Lors de ses réguliers échanges avec la fédération de pêche, Marc F demandera si il est possible de disposer d'un nombre supplémentaire d'autocollants.

Panneaux réserve de pêche

Pour les parcours mis gracieusement à disposition de l'association par la commune de Cany Barville pour être en réserve, il convient d'acheter des panneaux réserves de pêche. Un point sera réalisé au prochain CA.

AG 2015

Sur proposition de Marc Faucher, il est acté d'envoyer des invitations à toutes les communes de la vallée de la Durdent, au conseil général, à la fd 76, à la communauté de communes.

PM MICHEL se chargera de réserver la salle E pour l'assemblée générale.

Rencontre Président CCCA

Afin de réaliser un bilan annuel, d'évoquer les droits de pêche au lac de Caniel et d'échanger autour des relations eaux de Normandie, le président de l'association enverra un courrier au président de la CCCA pour lui proposer un temps d'échange.